



Pêche de loisirs

## Le Comité pêche plaisance 76 envisage des actions

Une quinzaine de membres étaient réunis, la semaine dernière, lors d'une assemblée générale du Comité départemental Pêche Plaisance. Ils étaient très mécontents de la décision du Conseil européen d'interdire la pêche au bar pour les plaisanciers en 2018.



Plusieurs associations locales sont représentées au sein du comité départemental

**A** l'issue d'une année qui a véritablement vu le Comité Pêche Plaisance 76 prendre son envol après deux années d'une mise en route difficile, Daniel Thomas, président, semblait satisfait des actions menées tout au long d'une saison estivale au cours de laquelle il a multiplié les contacts. Une nouvelle association, l'Appmp Antifer, est venue rejoindre les huit déjà affiliées regroupant plus de cinq cents pêcheurs de loisirs.

Mais si l'objectif est de faire connaître les bonnes manières et pratiques dans le respect des tailles, des espèces et de la protection de la faune et de la flore en milieu marin, le président n'a pas manqué de souligner tout le travail restant à faire pour fédérer et sensibiliser les pêcheurs à pied solitaires attirés sur l'estran l'été ou lors des grandes marées. « Il est difficile de recommander aux gens qui viennent ramasser crabes et coquillages qui sont trop petits

de laisser vivre dans leur milieu naturel », a-t-il déclaré.

### Quota refusé

Parmi les autres sujets de cette assemblée qui n'était pas électorale, la restriction de la pêche au bar pour l'année 2018 a suscité une vive inquiétude (voir notre édition du vendredi 29 décembre). « Si nous sommes satisfaits du rejet de la pêche électrique par les grosses unités, poursuit le président, nous contestons très fermement les décisions prises sans véritable fondement sur la pêche au bar. Nous sommes totalement conscients qu'il soit nécessaire d'aborder un repos biologique, mais nous regrettons que la proposition d'un quota de pêche mensuel proposé aux ministres n'ait pas été retenue. Nous espérons sincèrement que le comité international de l'exploitation en milieu marin rende une décision favorable courant mars pour autoriser la pêche

au bar dans les mêmes conditions qu'en 2017. Avec tous les présidents du comité de façade allant de la frontière belge au Mont-Saint-Michel, mais aussi ceux des autres départements de Bretagne, nous sommes en train d'étudier les actions à mener dans les prochaines semaines ».

### Repères

- **Comité pêche plaisance 76**, 125, boulevard Clemen- ceau 76.600 Le Havre
- **Président**: Daniel Thomas
- **Les associations pré- sentes**: APPL Le Havre, APPMPA Antifer, APPA Le Havre Saint-François, APP Fécamp, SR Fécamp, AUPP Dieppe, Bassans de Quiberville, ASPAH Le Havre Antifer, PLT Le Tréport.